

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL

42700 FIRMINY

Monsieur Marc PETIT
Maire et Conseiller Général
Place du Breuil CS 10040
42702 FIRMINY Cedex

Firminy le 27 janvier 2015

Cc / Mme La Préfète
Mr le Président du Conseil Général

Objet : Accident grave Boulevard Fayol 26/01/2015

Monsieur le Maire et Conseiller Général,

Une nouvelle fois le boulevard Fayol a été le théâtre d'un accident ce 26 janvier à 23h00. Cet accident d'une extrême gravité puisqu'il y a des blessés s'est produit au même endroit que celui du 14 octobre 2014

Nombreux sont les riverains qui depuis longtemps nous alertent sur la vitesse excessive et le non respect des règles du code de la route.

Vous êtes en charge de la sécurité et des mesures qui sont à prendre. Vous aviez fait des propositions pour sécuriser ce boulevard le 10 février 2012. Nous avons validé ces propositions les trouvant tout à fait adaptées pour réduire la vitesse, le trafic et garantir la sécurité des automobilistes et des nombreux piétons. Vous n'avez pas cru bon de donner suite à ces aménagements.

Nous ne cessons de vous relancer sur la dangerosité de ce boulevard, sur la nature du trafic et en particulier le transport de matières dangereuses à proximité d'une école.

Le Maire de la commune doit prendre et exiger des pouvoirs publics les mesures pour garantir la sécurité de ses administrés. Il est grand temps que vous preniez vos responsabilités.

Nous comptons sur vous pour prendre **sans délai** les mesures qui s'imposent et que nous réclamons depuis des années à savoir :

- Mise en zone 30 km/h.
- Création de chicane pour réduire la vitesse.
- Information sur la RN 88 pour inciter les poids lourds à rester sur cette voie jusqu'à leur destination en Haute Loire

- Interdiction de circulation des véhicules transportant des matières dangereuses (Madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil Général avaient pris des engagements sur le sujet, jamais tenus)
- Sécurisation du carrefour à la hauteur du stade du Soleil.
- Nous avons demandé l'installation d'un radar. Le radar pédagogique installé ne sert à rien. Vous n'avez qu'à venir constater les vitesses mesurées aussi bien des voitures que des poids lourds.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et Conseiller Général, nos salutations distinguées.



Marie COLARD
Co-Présidente

Paul BERTRAND
Co-Président

Les membres du bureau :

Marie Paule BROUSSARD-Daniel CARTIER-Fernand CHAPIGNAC-René DUFAUT-Gérard
DUPUY- Monique FAURE-Patricia RIBBES-Elisabeth TYR- Robert VALLA-Louis
VOLTINI-

Nb : Ce courrier et la réponse que vous voudrez bien apporter, seront consultables sur notre site : <http://www.firminyfavoldeviation.fr>

Courrier à adresser : Madame COLARD Marie
20 rue des Aubépines 42700 FIRMINY